

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTONIN

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN, TENUE LE LUNDI LE 06 FÉVRIER 2012, À 19 H 30, AU CENTRE RÉJEAN-MALENFANT SITUÉ AU 305 RUE PRINCIPALE, SAINT-ANTONIN, SALLE A, LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES DE CE CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

LE MAIRE :	RÉAL	THIBAULT
LES CONSEILLERS :	DENIS	TARDIF
	MICHEL	NADEAU
	JEAN-ROCH	BOUCHER
	EUGÈNE	LAROCHELLE
	DENIS	FORTIN
	ANNE-MARIE	DIONNE

TOUS MEMBRES DU CONSEIL ET FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MAIRE.

=====

**2012-02-030 OUVERTURE DE LA SEANCE**

La séance débute à 19 heures 30 minutes. Le maire Réal Thibault préside la séance, et la directrice générale et secrétaire-trésorière Louisiane Dubé rédige le procès-verbal.

**2012-02-031 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Lecture est faite de l'ordre du jour. Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**2012-02-032 PÉRIODE DE QUESTIONS**

➔ Aucune question.

**2012-02-033 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 09 janvier 2012, ainsi que la séance extraordinaire du 17 janvier 2012.

**2012-02-034 CORRESPONDANCES**

- La Corporation de développement de Saint-Antonin a soumis au conseil sa Participation à l'exercice de planification stratégique pour la période de 2012 à 2017.
- L'agent de développement « Monsieur Jean-François Lévesque » a présenté son rapport d'activités mensuel.
- État de la Régie KAMLOUP sur les actions de la caserne de Saint-Antonin fait à l'extérieur, un montant de 8 924.72 \$ sera remis à la municipalité.

- Recherche de l'université Laval sur la connaissance des règles d'encadrement du lobbysme dans les institutions publiques.
- Rapport sur la perception des constats d'infraction de l'année 2011.
- Protocole d'entente 2012 : Suivi du plan des matières résiduelles et implantation d'une 3<sup>ième</sup> voie.
- Copie du budget de l'OMH approuvé par la résolution 11-11-22-05.
- Lettre présentée à monsieur Jean-François Gaudreault sur les mesures compensatoires relativement à la rue Simard et au Parc des petits Bleuets.
- Accusé réception de Monsieur Gilles Julien directeur général du MAMROT à Rimouski concernant la transmission de notre code d'éthique et de déontologie.
- Communiqué de la Mutuelle du Québec avisant la municipalité qu'elle recevra une ristourne pour ses assurances d'un montant de 3 591 \$.
- Lettre de la SHQ de l'approbation du budget de l'OMH présentant la part de la municipalité des sommes représentant le financement à long terme.
- Information sur le programme de redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles année 2011. La municipalité recevra un montant de 35 611.87 \$ pour le recyclage.
- Remerciements de la Fondation de la Sclérose en Plaques du K.R.T.B. inc. pour le don de la municipalité.
- Lettre de Jeunesse j'écoute remerciant la municipalité pour le don que la municipalité a fait.
- Lettre de remerciement de l'école secondaire de Rivière-du-Loup concernant le don de la municipalité de Saint-Antonin pour les soirées gala des élèves méritants.
- Correspondance de CIMT pour l'émission « Fais un vœu » avisant que Monsieur Michel Roussel et Madame Marie-Douce Rioux sont mandataires pour l'organisation.
- Communiqué de l'Horticulture ornementale sur les infrastructures vertes au service des citoyens.
- Réception d'une résolution de la Municipalité de Saint-Alexandre appuyant la municipalité de Saint-Antonin de la réfection du pont du rang 6.
- Lettre de Monsieur Roland Lamarre demandant des renseignements sur l'accès à internet haute vitesse. La Municipalité va appeler la MRC à ce sujet.
- Congrès de la COMBEQ, le directeur des travaux publics et la directrice de l'urbanisme et de l'environnement veulent attendre à l'an prochain pour y assister puisque cette année le congrès aura lieu à Mont-Tremblant.
- Rapport du service incendie de Saint-Antonin (caserne 13) sur les dépenses de carburant pour l'année 2011.
- Lettre du député monsieur Jean D'Amour invitant les élus municipaux à un dîner-conférence avec le Premier Ministre du Québec, Monsieur Jean Charest, dans le cadre de la « Tournée Cap Nord » qui aura lieu le 27 février 2012 à 11 h 30 à l'Hôtel Universel au coût de 35 \$ par personne.

**2012-02-035 ADOPTION DU RÈGLEMENT 670-02-11**

Une copie du second projet de règlement 670-02-11 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Michel Nadeau, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le second projet de règlement 670-02-11 portant sur l'agrandissement de la zone 28-AF à même la zone 26-AF. Avis de motion ayant été donné le 12-10-2011 et n'ayant reçu aucune opposition lors de la tenue de l'assemblée publique du 06 février 2012 à 19 heures.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

**2012-02-036 CANDIDATURE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Suite à la démission de la présidente au sein du Comité consultatif d'Urbanisme de Saint-Antonin, il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin accepte la candidature de Monsieur Janick Thériault au poste numéro 1 du Comité consultatif d'Urbanisme et son mandat se termine le 31 décembre 2012.

**2012-02-037 ENLÈVEMENT D'UNE PISCINE/870, 1<sup>ER</sup> RANG**

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise de faire un ajustement de taxes pour 2012 afin d'enlever le montant 55\$ pour la taxe d'eau pour la piscine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 870, 1<sup>er</sup> Rang.

**2012-02-038 ACHAT DE LIVRES DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de la MRC de Rivière-du-Loup de faire publier un livre prestigieux mettant en valeur le territoire à travers des photos de ses paysages les plus remarquables et des textes présentant chacune des municipalités du territoire (192 pages couleurs, papier glacé, couverture rigide);

**CONSIDÉRANT QUE** ce livre, publié aux éditions GID dans la collection « les belles régions du Québec » sera distribué dans les librairies à compter de mars 2013 et vendu au prix de 54.95\$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de cet ouvrage est conditionnelle à la conclusion d'un partenariat avec l'éditeur par lequel la MRC s'engage à acheter 1 500 exemplaires du livre à un prix préférentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a présenté une demande pour que la municipalité achète 25 exemplaires du livre au tarif préférentiel de 25\$ l'unité (taxes incluses) comme contribution au projet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de ces livres pourra servir notamment à récompenser l'implication de certains citoyens dans notre milieu;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin approuve l'achat de 25 exemplaires d'un livre « de prestige » portant sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup à être publié aux éditions GID qui seront livrés en 2013 et autorise le paiement à la MRC de Rivière-du-Loup d'une somme de 625 \$ au cours de l'année 2012 sur présentation d'une facture.

**2012-02-039 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR LES PROPRIÉTAIRES  
DU 711 CHEMIN RIVIÈRE-VERTE.**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 711 chemin de Rivière-verte à Saint-Antonin désirent entreprendre la construction d'un garage résidentiel détaché, lequel sera situé en cour arrière de leur résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires concernés ont effectué une demande de permis de construction en règle (permis numéro 2011-00271), respectant ainsi en tout point la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont fait faire une évaluation des travaux par leur entrepreneur et que leur projet de construction ne concorde plus avec les critères relatifs à la hauteur du garage inscrits au règlement de zonage numéro 311, et ce, tel que spécifiés au permis de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont décidé d'effectuer une demande de dérogation mineure dans le but de réaliser la construction d'un garage résidentiel détaché, dont la hauteur serait de 5,6 mètres au lieu de la norme établie à 5 mètres maximum;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consisterait en la construction d'un garage résidentiel détaché d'une grandeur de 24' x 36' et qui comporterait un étage supérieur « habitable » dont la hauteur intérieur aurait 6', permettant ainsi de circuler convenablement;

**CONSIDÉRANT QUE** le niveau du sol sur lequel reposera le garage est inférieur à celui où est localisée la résidence unifamiliale;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété touchée par la demande ne présente aucun autre bâtiment complémentaire à l'habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les orientations et objectifs du plan d'urbanisme ainsi que l'esprit du Règlement numéro 311, relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité ont analysé, lors des deux dernières rencontres, la demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité ont ressorti quatre possibilités permettant une acceptation de ladite demande;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandeurs ont choisi l'option la plus juste pour répondre à leur problématique;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal accepte la dérogation mineure sous ces conditions :

- conserver une pente de toit de 9/12;
- remblayer les murs latéraux et arrière de deux (2) pieds de hauteur de manière à ce que la hauteur du garage mesurée sur ces côtés soit de 5 mètres maximum, permettant ainsi une demande

de dérogation mineure portant uniquement sur la façade du garage qui sera d'une hauteur maximale de 5,6 mètres.

**2012-02-040 SEMAINE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SEIGNEURIES.**

Il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin déclare la semaine du 15 au 21 avril 2012, Semaine de l'Action bénévole dans notre Municipalité.

**2012-02-041 RENOUVELLEMENT COMMANDITE FABRIQUE DE SAINT-ANTONIN**

Il est proposé par Michel Nadeau, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Antonin renouvelle la commandite pour le « Feuillet Paroissial » de la Fabrique de Saint-Antonin, de mars 2012 à mars 2013 au montant de 130.00 \$.

**2012-02-042 DEMANDE D'ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC.**

Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Eugène Larochelle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin accorde son aide financière à l'organisme « Action Chômage Kamouraska Inc. » pour un montant de 50.00 \$.

**2012-02-043 NOUVELLE DISPOSITION SUR LE COMPTE DE TAXES 2012**

Il est proposé par Michel Nadeau, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Antonin regroupe certaines taxes spéciales pour réduire la présentation du compte de taxes sur une seule feuille, comme suit :

Taxe foncière immobilisations :	0.0303%
Taxe spéciale garage :	0.0184%
Taxe spéciale Chemin Rivière-Verte :	0.0072%
Taxe spéciale Édifice municipal :	0.0101%
Taxe spéciale asphalte rue Principale :	0.0111%
Taxe spéciale étangs aérés :	0.0007%
Taxe spéciale mise aux normes eau :	0.0015%
Taxe spéciale Fonds de roulement :	0.0127%

**QUE** toutes ces taxes seront regroupées sur une seule ligne sur le compte de taxes représentant un taux de : 0.092%

**QUE** lors de l'envoi desdits comptes de taxes, un papier explicatif sera transmis à chaque propriétaire.

**2012-02-044 AVIS DE MOTION ÉPANDAGE RÈGLEMENT 677-12**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Jean-Roch Boucher qu'à une prochaine séance le règlement 660-11 sera amendé pour interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou d'autres résidus.

**2012-02-045 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 676-01-12**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Denis Tardif qu'à une prochaine séance le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin adopte un projet de règlement portant le numéro 676-01-12 aux fins de modifier le règlement de zonage 311 dans le but d'ajouter, à la grille de

spécifications de la zone 88.1-1, les usages relatifs à la classe des « Services commerciaux ».

**2012-02-046 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Antonin serait dans l'obligation de reprendre le premier Rang à sa charge ce qui causerait des coûts onéreux et qui n'apporte aucun avantage à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Antonin a refait le pavage de la Rue Principale (2<sup>ième</sup> Rang) il y a trois (3) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité devrait faire des trottoirs sur toute la longueur de la rue Principale aux fins de permettre aux piétons de circuler sans danger, ce qui occasionnerait des coûts supplémentaires aux contribuables de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport lourd amène une dégradation plus rapide de la chaussée;

**CONSIDÉRANT QUE** les contribuables de la municipalité de Saint-Antonin ont déjà porté plainte à la Municipalité, s'opposant à l'achalandage du trafic lourd sur cette voie publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le Domaine du Millénaire où de jeunes familles sont établies ainsi que les installations du terrain de jeux du Centre communautaire Michel Desrosiers amène une plus grande densité de la circulation d'enfants à proximité de la voie publique ciblée par la demande de la Municipalité de Saint-Modeste;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin n'est pas en faveur de la demande de la Municipalité de Saint-Modeste pour toutes les raisons énumérées ci-haut.

**2012-02-047 FERMETURE DU CHEMIN RIVIÈRE-VERTE FACE À HYDRO-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux urgents sont à être effectués pour la réparation d'un ponceau situé près du 697, Chemin de Rivière-Verte, face au poste d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux dureront environ trois (3) semaines;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin autorise la fermeture du Chemin de Rivière-Verte à partir du 15 juin 2012, pour la durée des travaux de réfection.

**2012-02-048 APPUI À L'OPÉRATION POUR LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS EN RÉGION (OSER)**

**CONSIDÉRANT** les nombreuses pertes d'emplois dans les services publics au cours des dernières années et des derniers mois, et ce tant dans les services gouvernementaux fédéraux, provinciaux et les différentes sociétés d'état;

**CONSIDÉRANT QUE** ces pertes d'emplois ont des effets négatifs sur l'économie régionale de même que sur la qualité et la quantité des services offerts à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** vivre et travailler en région doit demeurer un DROIT et non un PRIVILÈGE;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin déclare être de celles et de ceux qui vont OSER nous lever pour l'avenir de notre région et, de ce fait, il est résolu :

**D'APPUYER** l'Opération pour la Sauvegarde des Emplois en Région (OSER) initié par le Conseil Régional de la FTQ (CRFTQ) Bas St-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine et de leur transmettre la présente résolution dûment adoptée et signée.

**D'EXIGER** des différents paliers de gouvernement et des Sociétés d'État qu'ils reconnaissent que l'occupation dynamique du territoire doit passer par le maintien et le développement des services et des emplois dans toutes les régions du Québec et qu'ils prennent les décisions nécessaires à ce que ces principes soient respectés.

**DE RENDRE PUBLIC** l'appui que nous donnons à la présente résolution.

**D'ENCOURAGER** les regroupements, institutions, associations ou autres auxquels nous sommes membres ou auxquels nous participons, à adopter cette résolution.

**2012-02-049 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu la liste des dépenses incompressibles inscrites aux journaux des déboursés :

Du 06 au 31 janvier 2012: 78 301.66\$

**Total des incompressibles :** 78 301.66\$

Il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées;

**PAR AILLEURS**, il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures d'achats inscrites sur la liste suggérée des paiements automatiques au 07-02-2012 au montant de 79 880.02 \$ ainsi que le paiement des factures reçues après la fermeture :

Dépenses en immobilisations.....	136 852.09 \$
Frais de déplacement.....	51.98 \$
Honoraires professionnels.....	13 786.65 \$
Autres dépenses fournitures.....	140.77 \$
<b>Pour un total de :</b> .....	<span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">150 831.49 \$</span>

Grand total de : .....230 711.51 \$

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2012-02-050 ADOPTION DU BUDGET DE L'OMH DE SAINT-ANTONIN**

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin approuve le budget pour l'année 2012 de l'OMH de Saint-Antonin, tel que présenté et que le montant de la contribution de 10 012 \$ sera versé au mois de mars 2012.

**2012-02-051 RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC**

Il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil délègue les élus à un dîner-conférence pour une rencontre avec le Premier Ministre du Québec, monsieur Jean Charest, qui aura lieu le 27 février 2012, à l'Hôtel Universel et autorise le paiement de tous les frais.

**2012-02-052 PÉRIODE DE QUESTIONS**

➔ Aucune question

**2012-02-053 CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Le conseiller Eugène Larochelle propose la clôture de la séance. La séance est levée à 20 h 15.

**Adopté à Saint-Antonin,  
Ce 06<sup>e</sup> jour du mois de février 2012**

---

***Réal Thibault,***  
MAIRE

---

***Louisiane Dubé,***  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière